

Fiche d'information de l'autorité fédérale (FIAF)**La FIAF doit être soumise par courriel d'ici le 13 décembre 2025****Projet d'agrandissement du port de Bécancour – Quai B6** par la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

Numéro de dossier du Registre : 90011

Ministère ou organisme	Santé Canada
Contact principal	Isabelle Lampron, Gestionnaire régionale, Programme de santé environnementale – région du Québec
Adresse complète	101, boul. Roland-Therrien, suite 400, Longueuil (QC) J4H 4B9
Adresse courriel	isabelle.lampron@hc-sc.gc.ca
Téléphone	(514) 214-2519
Autre contact	Isabelle Vézina, Spécialiste en évaluation d'impact (santé)

1. Votre ministère ou organisme exercera-t-il une **attribution**, ou fournira-t-il une **aide financière** en rapport avec le projet pour permettre sa réalisation en tout ou en partie?

Dans l'affirmative,

- a) précisez de quelle attribution ou aide financière il s'agit, et la probabilité que celle-ci soit nécessaire à la réalisation du projet, sur la base de la Description initiale du projet, en indiquant si elle est requise, potentielle, probable, improbable ou non requise;
 - b) décrivez toute consultation autochtone ou du public associée à l'exercice de cette attribution, y compris les échéanciers;
 - c) décrivez toute exigence en matière d'informations associée à l'exercice de cette attribution (p. ex., évaluation des moyens alternatifs, compensation des habitats) et précisez lesquelles peuvent être coordonnées avec le processus d'évaluation d'impact, si un tel processus est requis;
 - d) indiquez toute orientation ou enjeu propre au projet dont le promoteur devrait être informé, ou toute information devrait fournir;
 - e) indiquez si votre ministère ou organisme a identifié des attributions qu'il n'exercera pas ou qu'il pourrait ne pas être en mesure d'exercer pour permettre la réalisation du projet, en tout ou en partie.
2. **En utilisant le tableau 1**, indiquez les **enjeux clés** propres au projet et au contexte, en vous basant sur l'expertise relevant de votre mandat¹ et des informations en votre possession, y compris la Description initiale du projet, tout échange avec le promoteur ou d'autres parties en rapport avec le projet et les moyens connus qui pourraient traiter les effets du projet. Pour chaque enjeu clé :
- a) précisez l'enjeu clé (p. ex., espèces et lieu particuliers)
 - b) précisez la composante ou l'activité du projet liée à l'enjeu clé;
 - c) expliquez pourquoi il s'agit d'un enjeu clé en vous basant sur :
 - i. la ou les séquences des effets biophysiques d'une composante ou d'une activité spécifique du projet;
 - ii. les préoccupations propres au projet ou une priorité relevant de votre mandat;
 - iii. l'importance de l'enjeu² pour la prise de décision en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*;
 - d) déterminez comment l'enjeu pourrait être résolu, y compris grâce à d'autres moyens qu'une évaluation d'impact;
 - e) indiquez quels renseignements supplémentaires le promoteur pourrait fournir, y compris pour donner confiance sur la façon dont l'enjeu pourrait être résolu grâce à d'autres moyens.

¹ Consultez les [Protocoles d'ententes avec l'AEIC](#).

² Un enjeu est important pour la prise de décision si son analyse est susceptible d'influencer les conclusions sur 1) la question de savoir si les effets négatifs relevant d'un domaine de compétence fédérale ou les effets négatifs directs et accessoires (collectivement appelés, les effets fédéraux négatifs) sont possiblement non importants, ou d'une importance faible, moyenne ou élevée; 2) les mesures d'atténuation appropriées pour les effets fédéraux négatifs importants; ou 3) la justification dans l'intérêt du public.

Isabelle Lampron, gestionnaire
régionale, Programme de santé
environnementale -Région du Québec

Nom et titre du répondant du ministère ou
de l'organisme

12 décembre 2025

Date

Tableau 1 : Enjeux clés pour orienter le processus d'évaluation d'impact

Ce tableau doit mettre en évidence les enjeux clés qui doivent être considérées dans le processus d'évaluation d'impact, notamment la nécessité de réaliser une telle évaluation et, dans l'affirmative, la portée de celle-ci et l'adaptation subséquente des Lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact.

Les enjeux clés sont les préoccupations majeures directement liées à une composante ou à une activité du projet, dont l'analyse est censée être déterminante pour la prise de décision en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

Les conseils des autorités fédérales devraient être guidés par la détection et la résolution des enjeux clés. Si une évaluation d'impact est nécessaire, elle devra être axée sur les enjeux clés.

Identification du commentaire	a) Enjeux clés	b) Composante ou activité du projet	c) i) Séquences des effets biophysiques	c) ii) Préoccupations propres au projet ou priorité relevant de votre mandat	c) iii) Éléments importants pour la prise de décision au niveau fédéral	d) Moyens pour la résolution des enjeux	e) Renseignements complémentaires à fournir par le promoteur
<p>Identifiez les commentaires par organisation et par numéro de commentaire.</p> <p>par exemple : AEIC-01</p>	<p>Précisez la nature de l'enjeu clé (p. ex., espèces et lieu particuliers).</p>	<p>Indiquez la composante ou l'activité du projet liée à l'enjeu clé.</p> <p>Précisez la nature, l'ampleur, la nouveauté et la complexité de la composante ou de l'activité.</p>	<p>Indiquez la séquence des effets biophysiques entre la composante ou l'activité du projet et le récepteur environnemental ou humain touché (y compris les populations autochtones).</p>	<p>Décrivez pourquoi il s'agit d'un enjeu clé relevant du mandat de votre ministère ou organisme, y compris sur le plan des priorités du gouvernement fédéral et en ce qui concerne la probabilité, la gravité ou l'incertitude des effets anticipés.</p> <p>Déterminez si l'enjeu clé est courant pour les projets de cette nature ou dans ce secteur, ou s'il est propre à ce projet en raison de sa complexité, de sa taille ou de sa nouveauté, d'un milieu récepteur sensible ou rare, ou de la proximité de récepteurs environnementaux ou humains sensibles (y compris les populations autochtones).</p>	<p>Décrivez pourquoi l'enjeu clé est important pour la prise de décision en tant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qu'un effet négatif relevant d'un domaine de compétence fédérale, ou qu'un effet négatif direct ou accessoire, qui peut être important en fonction des preuves disponibles, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ les connaissances et l'expérience des experts fédéraux acquises lors d'évaluations de projets antérieurs; ○ la présence d'espèces, d'habitats ou de récepteurs humains sensibles (y compris les populations autochtones); ○ des activités, des composantes ou des technologies nouvelles ou complexes liées au projet; ○ de grandes incertitudes quant aux effets ou à l'efficacité des mesures d'atténuation; ○ des mesures d'atténuation inconnues ou non prouvées; • qu'un facteur de justification de l'intérêt public qui devrait être important pour la prise de décision, comme un effet 	<p>Décrivez comment l'enjeu clé pourrait être résolu ou traité grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tout moyen, y compris les attributions, les cadres, les politiques ou les orientations dont dispose votre ministère ou organisme; • tout moyen, y compris les attributions, les cadres, les politiques ou les orientations dont dispose une autre instance, y compris la province; • des mesures d'atténuation communes, éprouvées, bien comprises ou normalisées pour atténuer les effets ou les séquences des effets; • les engagements pris par le promoteur (p. ex., dans la Description initiale du projet). 	<p>Décrivez les informations que le promoteur peut fournir, ou les engagements qu'il peut prendre, dans sa réponse au Sommaire des questions, qui permettraient de s'assurer que l'enjeu peut être résolu par les moyens existants.</p> <p>Déterminez si des informations, des études, des analyses ou un travail de collaboration avec d'autres autorités seraient nécessaires pour traiter l'enjeu au-delà des moyens existants.</p>

Identification du commentaire	a) Enjeux clés	b) Composante ou activité du projet	c) i) Séquences des effets biophysiques	c) ii) Préoccupations propres au projet ou priorité relevant de votre mandat	c) iii) Éléments importants pour la prise de décision au niveau fédéral	d) Moyens pour la résolution des enjeux	e) Renseignements complémentaires à fournir par le promoteur
					<i>positif probable contribuant à la durabilité, aux obligations environnementales du Canada ou à ses engagements en matière de changement climatique, ou appuyant les priorités gouvernementales, comme la réconciliation avec les peuples autochtones.</i>		
SC-01	Contamination d'aliments pêchés par les Peuples Autochtones (Nation W8banaki) Autres Nations intéressées : Mohawks, Wendats	Le dragage de sédiments et la gestion de déversements accidentels est une pratique courante pour les installations portuaires. Cependant, l'effet cumulatif du développement industriel et portuaire autour du fleuve Saint Laurent complexifie la gestion des contaminants dans l'environnement.	La contamination de l'eau peut avoir un impact indirect sur la santé humaine à travers l'accumulation de substances indésirables (bioaccumulation) dans les aliments traditionnels consommés. Plusieurs membres de la Nation W8banaki pêchent, notamment la perchaude et le brochet, dans le secteur du port de Bécancour. La chasse aux oiseaux migrateurs et aux canards est également pratiquée dans le secteur (Stantec 2023). ³ L'accès aux aliments traditionnels est par ailleurs très important d'un point de vue culturel pour les Peuples des Premières Nations.	En vertu de la <i>Loi sur l'Évaluation d'impact</i> (LEI), Santé Canada (SC) fournit des renseignements et des connaissances spécialisés pour appuyer l'évaluation des impacts sur la santé. L'enjeu est courant, mais devient clé à cause des effets cumulatifs et de l'utilisation du secteur pour la pêche et la chasse par des peuples autochtones. De plus, l'impact santé dû aux contaminants dans les aliments traditionnels, y compris l'accumulation de ces contaminants dans la chaîne alimentaire, n'est généralement pas abordé en dehors d'une évaluation d'impact. Les niveaux de contaminants dans les sédiments	L'enjeu correspondrait à un changement négatif non négligeable au Canada aux conditions sanitaires, sociales ou économiques des peuples autochtones du Canada qui relève de la compétence fédérale (LEI, article 2).	Le promoteur prévoit : <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place plusieurs mesures d'atténuation standards pour limiter la propagation de matières en suspension (MES). Implanter un plan de mesure d'urgence dans le cas d'un déversement de matières dangereuses accidentel ou de situations mettant en péril la santé de la population ou de l'environnement. Le promoteur pourrait proposer aux Premières Nations affectées de mettre en place un comité de suivi pour la qualité de l'eau et des aliments traditionnels. Le comité pourrait ainsi décider des niveaux de contaminants qui déclencheraient des mesures supplémentaires (suivi, atténuation, compensation) et le plan de communication pour les membres de la communauté.	Démontrer que les critères utilisés pour évaluer les concentrations des contaminants dans les sédiments (CEO, CEP, etc.) sont adéquats pour la protection de la santé des utilisateurs du fleuve à des fins de pêche. Démontrer comment le suivi des matières en suspension (MES) et de la qualité de l'eau permettront la prise de décision sur les mesures supplémentaires pour éviter l'accumulation de CPP dans les aliments traditionnels consommés. Cela inclut, avant toute chose, d'identifier tous les CPP. Démontrer comment les mesures d'atténuation permettront d'éviter l'accumulation de CPP dans la chaîne alimentaire à des fins de protection des autres espèces d'intérêt comme les oiseaux migrateurs et les canards. Dans le cadre de la formation annuelle sur le plan des mesures d'urgence, utiliser un scénario de contamination accidentelle des aliments traditionnels et démontrer comment la santé humaine est protégée. Pour plus d'information sur les principes de l'évaluation des risques à la santé humaine, consultez : SANTÉ CANADA (SC), 2023. <i>Conseils pour l'évaluation des effets sur la santé humaine dans le cadre d'une évaluation d'impact : les aliments traditionnels</i> . [En ligne] https://publications.gc.ca/site/fra/9.930344/publication.html décembre 2023, 55 p.

³ STANTEC 2024, Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement déposé au ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs [En ligne] <https://www.rece.environment.gouv.qc.ca/dossiers/3211-02-319/3211-02-319-9.pdf>, 23 janvier 2024, 326 p.

Identification du commentaire	a) Enjeux clés	b) Composante ou activité du projet	c) i) Séquences des effets biophysiques	c) ii) Préoccupations propres au projet ou priorité relevant de votre mandat	c) iii) Éléments importants pour la prise de décision au niveau fédéral	d) Moyens pour la résolution des enjeux	e) Renseignements complémentaires à fournir par le promoteur
				<p>semblent avoir été comparés à des critères protégeant la vie aquatique («concentration produisant un effet occasionnel» (CEO), «concentration produisant un effet probable» (CEP), etc. voir p. 36).</p> <p>Ainsi, les contaminants potentiellement préoccupants (CPP) pour la santé humaine restent incertains.</p>			
SC-02	<p>Activités traditionnelles – pertes de lieux</p>	<p>Les activités suivantes sont courantes pour les installations portuaires :</p> <p>Construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> Site du projet dragué et remblayé (perte de territoire) <p>Exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Modification permanente du site (perte de territoire) Augmentation du trafic maritime (dérangement) 	<p>Les aliments traditionnels, de même que les modes d'approvisionnement de ces aliments, sont intrinsèquement liés à la culture, à l'identité et au mode de vie des peuples autochtones et donc à leur santé globale.⁴</p> <p>Le promoteur prévoit pendant la construction une :</p> <ul style="list-style-type: none"> Perte de possibilité de pêche par la diminution des habitats disponibles Perturbation des activités traditionnelles (chasse, pêche, piégeage, cueillette, ressourcement culturel et social). Modifications temporaires des 	<p>En vertu de la LEI, SC fournit des renseignements et des connaissances spécialisés pour appuyer l'évaluation des impacts sur la santé.</p> <p>L'enjeu est courant, mais devient clé à cause de l'utilisation traditionnelle du secteur par les Nations abénaquises, mohawks et wendat et de l'impact cumulatif dans la région.</p> <p>La perte de lieux pour la pratique d'activités traditionnelles s'ajoute à d'autres pertes associées à d'autres projets sur le fleuve St-Laurent dont l'Aggrandissement du</p>	<p>L'enjeu est un changement négatif non négligeable au Canada aux conditions sanitaires, sociales ou économiques des peuples autochtones du Canada qui relève de la compétence fédérale (LEI, article 2).</p>	<p>Le promoteur prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> informer et consulter les peuples autochtones intéressés par le projet et discuter avec eux quand le calendrier précis des travaux sera déterminé pour favoriser des accommodements et réduire les effets négatifs du projet sur les activités traditionnelles et les risques d'accident. <p>Le promoteur pourrait plutôt développer des mesures d'accommodements ou de compensation d'un commun accord avec les Premières Nations concernées, et ce, le plus tôt possible dans le processus de planification du projet.</p> <p>Le promoteur pourrait proposer aux Premières Nations affectées de mettre en place un comité de suivi de l'efficacité de ces mesures d'accommodements ou de compensation. Le comité pourrait ainsi décider des critères qui</p>	<p>Fournir un plan d'engagement préliminaire avec les Premières Nations, en précisant quels groupes seraient ciblés pour représenter les expériences vécues par les divers membres des communautés, au-delà des préoccupations économiques.</p>

⁴ SANTÉ CANADA (SC), janvier 2019. *Lignes directrices canadiennes en matière d'alimentation à l'intention des professionnels de la santé et des responsables des politiques*. [En ligne] <https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/directrices/>, janvier 2019, 65 p.

Identification du commentaire	a) Enjeux clés	b) Composante ou activité du projet	c) i) Séquences des effets biophysiques	c) ii) Préoccupations propres au projet ou priorité relevant de votre mandat	c) iii) Éléments importants pour la prise de décision au niveau fédéral	d) Moyens pour la résolution des enjeux	e) Renseignements complémentaires à fournir par le promoteur
			<p>habitudes dans les activités traditionnelles et évitement de l'aire de chantier.</p> <p>Le promoteur prévoit pendant l'exploitation une :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perte potentielle de lieux pour la pratique d'activités traditionnelles. • Dérangement accru causé par l'augmentation du trafic maritime sur le fleuve. • Modifications permanentes des habitudes dans les activités traditionnelles au droit du futur quai B6 et à l'aire d'entreposage prévue. 	<p>port de Montréal, à Contrecoeur. Cet impact cumulatif sur les ressources valorisées par les Premières Nations est d'ailleurs rapporté dans le cadre des consultations publiques de l'évaluation régionale du fleuve St-Laurent par la Nation W8banaki et la Nation Mohawk.⁵</p> <p>De plus, l'impact santé dû à l'accès réduit aux activités traditionnelles n'est généralement pas abordé en dehors d'une évaluation d'impact.</p>		<p>déclencherait des mesures supplémentaires.</p>	
SC-03	Santé humaine - Qualité de l'air (incluant les poussières)	<p>Les activités suivantes sont courantes pour les installations portuaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de construction; • Transport et circulation de véhicules routiers et navires (construction et exploitation) 	<p>La qualité de l'air ambiant peut être affectée par les émissions des gaz d'échappement de la machinerie, les poussières et les sous-produits de la combustion des carburants. Des impacts à la santé peuvent en découler et dépendent de la nature du contaminant, la concentration et la durée d'exposition.</p> <p>Le promoteur anticipe des émissions atmosphériques de la machinerie, y compris «les barges et</p>	<p>En vertu de la LEI, SC fournit des renseignements et des connaissances spécialisés pour appuyer l'évaluation des impacts sur la santé.</p> <p>La composante valorisée «qualité de l'air» est courante pour ce genre de projet, mais l'impact santé n'est généralement pas abordé explicitement dans les études d'impact.</p>	<p>Entreprise fédérale – effet négatif non négligeable du projet ou de l'activité (LEI, article 2).</p>	<p>Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et/ou la Direction régionale de santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec pourraient être interpellés dans le cadre du processus provincial d'évaluation d'impact.</p> <p>La directive provinciale indique d'ailleurs que «les impacts potentiels sur la santé seront estimés en fonction de <u>critères basés sur des considérations de santé publique</u>...».</p> <p>Cependant, les organismes mentionnés ci-dessus devraient être contactés afin de confirmer leur participation au processus provincial d'évaluation d'impact, au(x) programme(s) de suivi</p>	<p>Puisque le promoteur aura à réaliser une modélisation de la dispersion des contaminants atmosphériques dans le cadre du processus d'évaluation d'impact provincial, il s'agirait ici de compléter l'analyse de la séquence d'effets jusqu'à l'effet sur la santé humaine.</p> <p>Santé Canada recommande qu'une évaluation des impacts à la santé soit réalisée lorsque des dépassements aux critères de qualité de l'air applicables sont anticipés.</p> <p>Pour plus d'information, consultez :</p> <p>SANTÉ CANADA (SC), 2023. Conseils pour l'évaluation des effets sur la santé humaine dans le cadre d'une évaluation d'impact: Qualité de l'air [En ligne] https://publications.gc.ca/site/eng/9.902735/publication.html, décembre 2023, 45 p.</p>

⁵ Rapport du Grand Conseil Waban-Aki, Demande relative à la tenue d'une évaluation d'impact régionale pour le fleuve Saint-Laurent

Identification du commentaire	a) Enjeux clés	b) Composante ou activité du projet	c) i) Séquences des effets biophysiques	c) ii) Préoccupations propres au projet ou priorité relevant de votre mandat	c) iii) Éléments importants pour la prise de décision au niveau fédéral	d) Moyens pour la résolution des enjeux	e) Renseignements complémentaires à fournir par le promoteur
			<p>l'équipement de dragage (poussières fines (PM_{2,5} notamment), NOx, GES, CO) » ainsi que des activités de manutention des marchandises (poussières fines (PM_{2,5} notamment), NOx, GES, CO) (DIP, p.35).</p> <p>Les résidences permanentes les plus près (1,75 km) sont situées sur l'île Valdor, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, dans la municipalité de Champlain.</p> <p>Les noyaux urbains les plus près, ensuite, sont éloignés : Bécancour à l'ouest et Gentilly à l'est, tous deux situés à environ 7 km.</p> <p>La communauté de Wôlinak se trouve à 8 km du site alors que celle d'Odanak est à un peu plus de 50 km. Ainsi, il est probable que les membres de ces Nations pratiquent des activités traditionnelles à proximité du projet.</p>	<p>Une comparaison des concentrations modélisées aux emplacements des récepteurs sensibles par rapport aux normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA) et aux lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé devrait être effectuée pour évaluer le risque à la santé. Se limiter aux critères provinciaux quand ils sont moins conservateurs (par ex. : NO₂ sur 1 heure) pourrait sous-estimer le risque réel pour la santé des personnes plus sensibles.</p>		<p>associé(s) et de préciser les critères de qualité de l'air qu'ils souhaiteraient voir appliquer au projet.</p>	
SC-04	Santé humaine - Les nuisances et la perturbation du sommeil causées par le bruit	<p>Les activités suivantes sont courantes pour les installations portuaires :</p> <p>Construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aire de chantier • Transport et circulation • Travaux de construction <p>Exploitation :</p>	<p>Les niveaux de bruit peuvent augmenter localement en raison des activités de construction de l'utilisation de machineries et de l'augmentation du trafic sur le site et à l'extérieur du site. Les impacts à la santé humaine peuvent</p>	<p>En vertu de la LEI, SC fournit des renseignements et des connaissances spécialisés pour appuyer l'évaluation des impacts sur la santé.</p> <p>La composante valorisée «ambiance sonore» est</p>	<p>Entreprise fédérale – effet négatif non négligeable du projet ou de l'activité (LEI, article 2).</p>	<p>Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et/ou la Direction régionale de santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec pourraient être interpellés dans le cadre du processus provincial d'évaluation d'impact.</p> <p>La directive provinciale indique d'ailleurs que «les impacts potentiels sur la santé seront</p>	<p>Puisque le promoteur aura à réaliser une modélisation du bruit dans le cadre du processus d'évaluation d'impact provincial, il s'agirait ici de compléter l'analyse de la séquence d'effets jusqu'à l'effet sur la santé humaine.</p> <p>Santé Canada recommande qu'une évaluation des impacts à la santé soit réalisée en fonction de critères fondés sur la santé humaine applicable au projet comme la perturbation du sommeil, le pourcentage de personnes fortement gênées, etc. en tenant compte du bruit de fond existant (milieu de base + projet).</p>

Identification du commentaire	a) Enjeux clés	b) Composante ou activité du projet	c) i) Séquences des effets biophysiques	c) ii) Préoccupations propres au projet ou priorité relevant de votre mandat	c) iii) Éléments importants pour la prise de décision au niveau fédéral	d) Moyens pour la résolution des enjeux	e) Renseignements complémentaires à fournir par le promoteur
		<ul style="list-style-type: none"> Transport et circulation Exploitation et entretien des installations portuaires 	<p>varier en fonction du moment de l'activité (nuit/jour), des caractéristiques du bruit (tonal, impulsif, hautement impulsif ou impulsif à grande énergie audible), du niveau sonore, de la durée et de la fréquence des dépassements de critères (valeurs de référence) fondés sur la santé humaine.</p> <p>Les résidences permanentes les plus près (1,75 km) et susceptibles de subir des impacts sont situées sur l'île Valdor, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, dans la municipalité de Champlain.</p> <p>Les villes de Bécancour, Gentilly, la communauté de Wôlinak et d'Odanak sont situées à plus de 5 km du projet et ne devraient pas être affectées par le bruit.</p>	<p>courante pour ce genre de projet, mais l'impact santé n'est généralement pas abordé explicitement dans les études d'impact.</p> <p>Des critères fondés sur la santé et applicables au projet devraient être utilisés.</p>		<p>estimés en fonction de <u>critères basés sur des considérations de santé publique...</u> et invite le promoteur à consulter l'Avis sur une politique québécoise de lutte au bruit environnemental : pour des environnements sonores sains de l'INSPQ.</p> <p>Cependant, les organismes mentionnés ci-dessus devraient être contactés afin de confirmer leur participation au processus provincial d'évaluation d'impact, au(x) programme(s) de suivi associé(s) et de préciser les critères de bruit qu'ils souhaiteraient voir appliquer au projet.</p>	<p>Santé Canada est d'avis que le promoteur devrait fournir le détail du plan de réception et de résolution des plaintes. Au-delà des limites de bruit (décibels), l'incertitude et la variabilité des réactions envers le bruit militent en faveur d'une approche d'engagement de la communauté d'accueil du projet avant le début de la construction.</p> <p>Pour plus d'information, consultez :</p> <p>SANTÉ CANADA (SC), 2023. <i>Conseils pour l'évaluation des effets sur la santé humaine dans le cadre d'une évaluation d'impact: Le bruit</i>, [En ligne] https://publications.gc.ca/site/fra/9.930339/publication.html, décembre 2023, 61 p.</p>

Veillez insérer des lignes supplémentaires au besoin.